

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *10 septembre 2014*

#### **N°2014-09-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

#### **N°2014-09-2 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

**Approbation de l'étude préalable réalisée par le Bureau SAFEGE**

**Arrêt du zonage pour le collectif et le non collectif**

**Enquête publique**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

1. D'approuver les études préalables réalisées par le Bureau d'études SAFEGE.
2. D'arrêter le zonage d'assainissement comme suit et conformément au plan de zonage joint en annexe :

##### **ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La zone de la commune qui sera desservie par le réseau d'assainissement collectif à développer, est uniquement composée du bourg, mis à part le secteur de la « Pourcaterie » situé en continuité Est du bourg, et des zones d'urbanisation futures, toutes délimitées dans le prolongement de ce pôle urbain.

##### **ZONE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le reste du territoire de la commune. Le dispositif d'assainissement non collectif sera celui préconisé par les conclusions de l'étude sur l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, sous réserve d'éventuelles études complémentaires réalisées à la parcelle.

3. De soumettre à enquête publique ce zonage d'assainissement.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **N°2014-09-3 ERDF - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL – GESTION DE CRISE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur Eric ZAMPROGNA, correspondant ERDF – gestion de crise pour la commune de Cazères-sur-l'Adour.

#### **N°2014-09-4 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET DU CHANGEMENT DE NOM DU SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de statuts modifiés et le changement de nom du syndicat du moyen Adour Landais.

#### **N°2014-09-5 REFONTE DU SITE INTERNET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le devis proposé par ALGEMA Communication relatif à la refonte du site web de la commune, d'un montant de 850 € HT (1 020 € TTC).

#### **N°2014-09-6 MODIFICATION DES STATUTS – Communauté de Communes du Pays Grenadois**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois par l'ajout de la compétence ci-après :

##### **Article 3 : Compétences de la Communauté.**

##### **A. Compétences obligatoires.**

1. Aménagement de l'espace

« Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

**N°2014-09-7 SIAEP DES ARBOUTS - Mode de gestion du service eau potable**

Le Conseil Municipal de Cazères-sur-l'Adour,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas approuver le transfert de la compétence eau potable au SYDEC.

**N°2014-09-8 SECRETARIAT DE MAIRIE - RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au renouvellement du matériel informatique (unités centrales) du secrétariat de mairie (2 postes) ;
- DECIDE les virements de crédits afférents :
  - Article 2151 (op° non individualisées) – dépenses : - 2 000 €
  - Article 2183 (op° non individualisées) – dépenses : + 2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**N°2014-09-9 SECRETARIAT DE MAIRIE - REMPLACEMENT DES LOGICIELS DE GESTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au renouvellement des logiciels de gestion et d'acquérir auprès de l'ALPI les logiciels de paie GRH ; de finances ; et d'élections et Etat-civil ;
- DECIDE les virements de crédits afférents :
  - Article 2151 (op° non individualisées) – dépenses : - 4 000 €
  - Article 2051 (op° non individualisées) – dépenses : + 4 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**N°2014-09-10 DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - ADHESION A LA PLATEFORME DE L'ALPI**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le syndicat mixte A. L. P. I..

**N°2014-09-11 DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1. de mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
2. d'approuver la convention entre la commune de Cazères-sur-l'Adour et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

**N°2014-09-12 DOMAINE BLEROT - RETROCESSION DE LA PARCELLE F312 A LA COMMUNE - Virements de crédits**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la rétrocession de la parcelle F312 (d'une superficie totale de 95 m<sup>2</sup>) appartenant à la SCI Valentine, située en bordure de la rue Marguerite de Foix ;
- DEMANDE son classement, dans un premier temps, dans le domaine privé de la commune,
- DECIDE que les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune et décide les virements de crédits afférents :
  - Article 2151 (op° non individualisées) – dépenses : - 1 000 €
  - Article 2112 (op° non individualisées) – dépenses : + 1 000 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

**N°2014-09-13 DEMANDE DE SUBVENTION - VIREMENTS DE CREDITS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité, DECIDE :

- 1 – l'octroi de la subvention suivante :
  - ACCA de Cazères : subvention fonctionnement 2014 : 305 €
- 2 – les virements de crédits afférents.

**DIVERS / INFORMATIONS**

- **Location tablette tactile auprès de l'ALPI** : il est décidé de ne pas donner suite.
- **Effraction local pétanque** : coût du remplacement de la porte d'entrée : 1 983,37 €.
- **Saisie/vente aux enchères** du bâtiment situé au 40 place de l'Ancienne Bastide ; mise à prix : 48 000 €.
- **Réunion SICTOM du 23/09/2014** : réflexion sur la mise en place de containers semi-enterrés.
- **Enfouissement réseaux** : Rues G Phoebus, de Navarre et de la République – coût définitif commune : 45 499,56 € ;  
Rue de Gaillat - coût définitif commune : 6 120,53 €.
- Monsieur le Maire informe que la commune de Cazères est située dans la zone d'aide à finalité régionale pour les petites et moyennes entreprises.
- Les cartes postales de Mr et Mme Serfs et de M et Mme Tribout circulent parmi les conseillers.
- **Ensemble Sports et Loisirs – local chaudière** : la commission de sécurité est passée le 25 juillet : pas d'observation.
- **Les Restaurants du Cœur** remercient la commune pour son don (100 €).
- **Taxi** : reprise de la licence taxi, un emplacement réservé a été tracé sur la place.
- **Les Virades de l'Espoir – lutte contre la mucoviscidose** – se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014.
- **« Maison Duporté »** : le plan de l'aménagement du rez-de-chaussée et de la façade circule parmi les conseillers.
- **Transport scolaire** : Monsieur le Maire informe sur l'avancement de ce dossier.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 19 septembre 2014.

Le Maire,

Francis DESBLANCS